

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0196

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2015
L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 novembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h43, avant l'examen du point n°1; départ à 21h55, avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour), M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h45, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN. M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI, MME KRA

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame NATALE	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame NAKACH	qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ (à compter du point n°8, à l'exception des points n°19 et n°20)
Monsieur DRAMÉ	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Madame PELLICOLI	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN

ABSENT : M. TEBALDINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia JULIAN

Les points n°19 et n°20 de l'ordre du jour ont été examinés après le point n°7 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame NAKACH avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour
Départ de Madame NAKACH avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour
Sortie de Monsieur FONTAINE pendant le vote du point n°13 de l'ordre du jour
Sortie de Madame DAGUILLANES pendant le vote des points n°15 et n°16 de l'ordre du jour

Point n° 1 : Approbation du protocole de préfiguration des Projets de Renouveau Urbain du Val-Maubuée, cofinancés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), au titre de l'intérêt régional

portant sur l'approbation du protocole de préfiguration des Projets de Renouvellement Urbain du Val-Maubuée, cofinancés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), au titre de l'intérêt régional

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,

VU le courrier du 02 juillet 2015 informant de l'inscription du quartier prioritaire des Deux-Parcs/Luzard à la liste des quartiers pouvant bénéficier du NPNRU au titre de l'intérêt régional,

VU l'arrêté du 07 août 2015 portant approbation du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU,

CONSIDÉRANT la mise en place du contrat de ville intercommunal du Val-Maubuée,

CONSIDÉRANT que le caractère prioritaire du quartier des Deux-Parcs/Luzard a été reconnu par l'Etat,

CONSIDÉRANT que l'inscription du quartier des Deux-Parcs/Luzard au NPNRU d'intérêt régional démontre sur ce périmètre la nécessité d'une intervention urbaine lourde de la puissance publique,

CONSIDÉRANT que ce classement va permettre à la commune de bénéficier d'un financement de l'ANRU sur les études menées dans le cadre du protocole de préfiguration,

CONSIDÉRANT que les dites études vont ainsi permettre à la commune de disposer de l'ensemble des éléments technico-financiers nécessaires pour se positionner quant aux actions à mener prioritairement dans le cadre du futur projet de renouvellement urbain sur le quartier des Deux-Parcs/Luzard,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Politique de la Ville – Emploi – Activités commerciales en date du 12 novembre 2015,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 16 novembre 2015,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Mathieu VISKOVIC, Maire-Adjoint chargé des Travaux, de la Tranquillité Publique, de la Politique de la Ville et des Activités Commerciales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

PREND acte de l'inscription par l'Etat du quartier prioritaire des Deux-Parcs/Luzard au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) d'intérêt régional ;

APPROUVE le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain du Val-Maubuée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain du Val-Maubuée et l'ensemble des documents en lien avec ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le

03 DEC. 2015

Publié le

03 DEC 2015